

CANAL PSY

N°1 - MARS 1993

	EDITORIAL, par A.N. Henri	1
☞	INFORMATIONS PRATIQUES	2
	Entres autres :	
☞	LE D R D	3
☞	Visite guidée de l'Institut de Psychologie	
☞	FORMATIONS	6
	Les pistes offertes par 4 organismes, ce printemps	
☞	PETITES ANNONCES	8
☞	AGE	9
	Rencontres, colloques, conf ces	
☞	LIBRE A VOUS...	
	Quand la neurobiologie digère l'inconscient, par P. CA PIA	
☞	REVUE DE PRESSE	12
	L'expérimentation en psychologie et la loi	

Un premier numéro, c'est toujours une aventure. Certes *Canal psy* se glisse dans le sillon ouvert par la *Gazette de la FPP*. Mais il est beaucoup plus. Il est surtout autre chose.

Il voudrait, au premier chef, être un lien mensuel entre ceux qui, sous l'invocation de la psychologie, sont rattachés à la Communauté Universitaire par une *INSCRIPTION* (à tous les sens du terme, surtout l'autre...), tandis que la force des choses, et d'abord les contraintes du temps et de l'espace, les tient à l'écart de l'espace concret où cette Communauté s'incarne.

Bien sûr cette définition vise principalement, dans notre esprit, la masse considérable des étudiants engagés dans la vie professionnelle, en commençant par ceux que nous pouvons identifier par leur appartenance formelle à l'un des dispositifs organisés à leur intention : Enseignement à Distance et Formation à Partir de la Pratique.

Mais d'autres, dont d'autres raisons raréfient la présence, en bénéficieront sûrement... peut-être même parmi les nombreux enseignants vacataires qui se sentent si souvent exilés dans les marges. Et sans exclure qu'il serve même parfois à relier les chalandis assidus du campus de Bron... où l'on ne saurait dire que les nombreux acteurs qui s'y éparpillent se sentent au courant de tout...

Ce lien s'accomplirait parfaitement s'il réussissait à faire circuler de tous à l'information, les questions, les humeurs, la pensée... Mais nous savons d'expérience combien cette circulation est plus difficile encore de la périphérie vers le centre qu'en sens contraire. Le plus grand plaisir que vous pourriez nous faire est de faire de ce journal le VOTRE.

Que les audacieux qui amorceront la pompe en nous envoyant en vrac tout ce qui leur paraîtrait utile à leurs semblables - y compris les remarques critiques ou les suggestions quant aux contenus et aux rubriques souhaitées - en soient donc d'avance remerciés au nom de tous....

propos de merci... voici en bonne place celui qui est dû à Sabine VALLETTE et Emmanuelle LEMAIRE pour la vaillance et l'enthousiasme avec lesquels elles ont entrepris de relever le défi. A vous désormais de transformer l'essai...



Psychologie - 5, Pierre Mendès
France - 69676 BRON Cedex - Tel : 78 77 23 23

Alain - Noël HENRI

INFORMATIONS PRATIQUES

72

DEUG

de

L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

L'idée qui guide ce premier dossier est de broser le panorama du lieu auquel nous sommes tous rattachés à divers titres : l'Institut de Psychologie, puisque ce journal se veut avant tout un lien entre ses divers acteurs.

Comme un système complexe ne saurait se décrire simplement, cette présentation, bien qu'aussi complète et précise que possible, ne vise pas l'exhaustivité. Elle est plutôt une mise à plat des diverses composantes, charge à nous de faire que cette structure prenne tout son relief dans les numéros à venir.

Situation de l'Institut dans l'Université

g
mposantes qu
é LUMIERE-LYON 2, six
stituts, qui ont pour
dans leurs secteurs resp
l'enseignement en formation initiale t
continue (1er, 2e, 3e cycles, dip
té et stages dans plus de
filières) e a recherche (quarante cinq c
dont vin t et une équipes associé

conseils

e personnel
r le Chef
ou

Services

le Conseil d'Administration
(C.A.), le Conseil des Etudes et de la Vie
Universitaire (C.E.V.U) et le Conseil
scientifique;

du

journal à

et adaptées u'elles
s pédagogiques

différenciées d type

ou

préjudiciab
l'un 'institu
donc un moyen
sing

en

DESS de Psychologie et Psychopathologie cliniques
- option Psychologie et Psychopathologie cliniques

en

Psychologie

Systèmes"

Sociale

DUPPT : Diplôme d'Université de Perfectionnement
Professionnel - option Toxicomanie (en
suspens cette année)

LES AUTRES FORMATIONS

La cellule de Formation Continue propose des stages ou formations pour tout public. Entre autres : Initiation à la Psychologie sur une année, ou encore les différentes formules offertes par l'U.T.A. (Université Tous Ages) centrées sur les besoins exprimés par les retraités ou les futurs retraités.

La cellule propose une formation permanente aux psychologues praticiens sous forme de séminaires ou de sessions groupées.

DES REGIMES DE FORMATION EN FONCTION DU PROFIL DES ETUDIANTS.

La Psychologie à Lyon 2 a une longue tradition de en compte du profil de ses étudiants afin de leur permettre au mieux d'intégrer leur acquis en un véritable processus. Ainsi les étudiants frais émoulus Bac, la première année est jalonnée, depuis plusieurs années par un atelier justement dit Atelier d'Elaboration du Processus de Formation (A.E.P.F) qui accompagne l'entrée dans les thèmes et la méthodologie la psychologie.

Cette attention portée à la position des étudiants dans leur cursus s'est aussi et surtout marquée par une place particulière faite aux étudiants engagés dans la vie professionnelle. Lyon 2 est, avec Paris 7, une des rares filières de psychologie à avoir soutenu que l'on peut utilement devenir après avoir été partie prenante d'une autre discipline ou d'une autre pratique. Mais tandis qu'à Paris 7 longtemps traduit par une sélection privilégiant quasi exclusivement ce profil (position qui s'est assouplie par une réouverture plus large aux bacheliers), sans toutefois proposer d'aménagements d'études, la particularité lyonnaise est d'avoir mis en place au fil du temps des formules d'études en facilitant l'accès, chacun trouvant place aux lieux et heures lui convenant le mieux : les cours du soir en centre ville ont été en une de ces modalités. Deux formules bien repérables sont le régime Formation Partir de la Pratique (F.P.P.) et le régime Enseignement à Distance (E.A.D.)

La F.P.P., créée en 1979, a pour spécificité de permettre aux étudiants qui justifient d'une pratique sociale ou relationnelle de s'appuyer sur cette pratique pour se former, parce que c'est à partir d'elle qu'ils étudient de psychologie, pédagogique qui se traduit dans le mode de validation : tenances de dossier plutôt que par cap d'U

créé cette année s'adresse aux étudiants bénéficiant du régime long (salariés, en char d'enfants...) préfèrent un enseignement sessions de type formation continue (le samedi) combiné à un enseignement à distance (cours magistraux cassettes). La validation est identique à celle du régime général, la préparation d'une année étant simplement étalée deux ans.

Outre ces populations aisément repérables, il est ssible de d'étudiants salariés faute, pour l'instant, de codage informatisé à l'inscription.

En effet, le régime long DEUG ne traduit pas forcément une situation professionnelle, puisqu'il indique parfois la situation familiale. Quoi qu'il en soit nous ne disposons pas même pour l'instant du chiffre global. En outre certains étudiants qui rempliraient les critères requis ne font pas la demande de ce régime.

Par ailleurs le nombre d'année pour la préparation d'un diplôme n'étant pas limitée en 2nd cycle, on n'enregistre plus alors cette caractéristique tandis que, dans les faits, le nombre de salariés grossit, beaucoup d'étudiants entrant dans le monde du travail, au moins à temps partiel, au cours de leurs études.

Enfin certains salariés sont en congé formation...

Bref les étudiants salariés sont omniprésents mais difficiles à cerner, ceci explique que les chiffres officiellement enregistrés ne reflètent presque rien en la matière, tandis que cette pluralité est porteuse d'enrichissements mutuels. Souhaitons que ce journal participe de cette richesse d'échanges, puisqu'il est né en partie de la diversité des cursus !

L'Institut de Psychologie compte le plus gros effectif - 3318 étudiants inscrits au total - juste après la Faculté des Langues et la Faculté des Lettres, des du Langage et des Arts. C'est dire que c'est beaucoup pour une filière unique, les autres Facultés en regroupant plusieurs en effet.

A ce chiffre s'ajoute encore celui des 6 300 inscrits de l'U.T.A. !

Les inscriptions répartissent comme suit :

	Régime Général	F.P.P.				TOTAL
DEUG 1	373	27				400
DEUG 2	572	224				796
	dont EAD 52					
LICENCE	685	140	MST 1 = 15			840
MAITRISE	630	60	MST 2 = 12			702
DEA						
MOD.COGNIT	19					19
DOCTORAT	59					59
DESS	Sc.Cognit	Travail	Clinique	Géronto	TOTAL	
	13	14	54	17	98	
	1ère année	2e année	3e année			
DUGS	15	30	19			
DUCMOS	14					

Les nouveaux en 1ère année sont 320 dont 16 en F.P.P.

La F.P.P. compte cette année 135 nouveaux en tout, la plupart entrant en 2ème année ou licence par équivalence.

Dossier élaboré par Sabine VALLETTE

N°

DOSSIER DOCUMENTATION

Où chercher : les ressources universitaires et les autres
Les règles d'or de la bibliographie
De l'importance de la lecture dans la formation des psychologues

Vos réflexions sur la lecture
Vos expériences de lecteur

Que ce dossier, outre les données pratiques et méthodologiques, nous amène à penser quel rôle joue la lecture, comme appui ou comme empêchement parfois, dans nos élaborations cliniques ou théoriques.

FORMATIONS

ou

en

Formation Continue de l'Institut de Psychologie
Université LUMIERE-Lyon 2
16 quai C. Bernard, 69007 LYON
Chargée de formation : Dominique ROTHAN
Secrétariat : Sylvie CATHALA - Tel : 78 72 69 79

IFREP

Coût

Coût

Public

Coût

janvier

FORMATIONS

Association Chronique Sociale
7 rue du Plat - 69288 LYON Cedex 02
Tel 78 42 03 18

et

us, en
arge

1 50 3

ANREP

Association Nationale pour la Recherche
et l'Etude en Psychologie
4 bis rue de Chateaudun - 75009 PARIS
Responsable dpt. formation : Madeleine CORD
Secrétariat de la formation : Liliane IMBERT
49 rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS
Permanence téléphonique : mardi après 16h
et mercredi matin : (1) 42 05 26 84

Serge

Chargé

Coût

VOUS

22

PRIX LIBRE-LIRE

proposen
au prix 1

Pour tous renseignements écrire en
joignant une enveloppe timbrée
à vos noms et adresse à :

PRIX LIBRE-LIRE
Librairie BERTHEZENE
Université Lumière, Bât. K
5, av. P. Mendès-France
69500 BRON.

Date limite d'envoi des manuscrits : 30 juin 1993.

IMPro Nord Isère (Meyrieu-les-étangs) RECHERCHE PSYCHOMOTRICIEN(NE), UNE JOURNÉE PAR SEMAINE.

Joindre le Directeur ou les psychiatres

Le jeudi, Dr P. STIWI

Le mardi, Dr R. MANCINI

Tel 74 58 31 90

Les informations contenues dans les diverses rubriques de ce journal ne sont pas de la publicité.

LYON ET REGION

Les mathématiques : outil de formation ou de sélection? par Sylviane GASQUET, professeur de lycée, lundi 8 mars à 18 h 30, organisé par le département des Sciences de l'Education, Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : 16 quai C. Bernard, amph. 136 ou 236. Rens. 78 69 72 12. Tarif : 30 F.

La nouvelle littérature des femmes immigrées au Québec. par Mair VERTHUY, professeur de littérature, Université de Concordia, le mardi 9 mars de 12h à 14h, organisé par le CLEF (Centre Lyonnais d'Etudes Féministes), Institut de Psychologie, Université LUMIERE-Lyon 2. Lieu : Université Lumière, campus de Bron, s. 129 bis, bât. F.

Survivre - de la culpabilité du survivant à l'élaboration du traumatisme. par B. MOUNIER, jeudi 11 mars de 9h30 à 11h, organisé par le service du Pr. Daléry, Hôpital Neurologique, 59 bd Pinel, 69003 LYON. Lieu : Hôpital Neurologique. Rens. 72 35 72 35.

Sciences cognitives et psychiatrie. samedi mars, organisé par J. HOCHMANN. Lieu : C.H.S. du Vinatier, centre de formation, 95 bd. Pinel, 69677 BRON Cedex. Rens. 72 35 86 47. Tarifs : 200F. étudiants 100F.

Le désir du gène. par Jacques TESTART, biologiste, samedi 13 mars à 9h30, organisé par l'association Libre Esprit, B.P. 15, 07290 SATILLIEU. Lieu : Théâtre municipal, place des Cordeliers, 07100 ANNONAY. Rens. 75 33 11 27. Tarif : 40F.

L'art d'être vieux. par Jacques GAUCHER, Maître de Conférences à l'Institut de Psychologie, Lyon 2, mercredi 17 mars à 19h30, organisé par l'association JALMALV (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie), 67 bis rue de Marseille, 69007 LYON. Lieu : Fondation Mérieux, 94-96 rue Chevreul, 69007 LYON. Rens. 78 72 48 56.

Déconstruire le social. par Saul KARSZ, Maître de conférences en sociologie, Paris V, mercredi 17 mars de 18h15 à 20h15, organisé par l'association Pratiques Sociales, 23 rue A. Legrand, 94110 ARCEUIL. Lieu : Ecole d'Assistants de Service Social, 4 av. Rockefeller, 69008 LYON. Rens. 78 74 13 84.

Introduction aux sciences cognitives. par Georges VIGNAUX, directeur de recherches au CNRS, mercredi 17 mars de 18h à 20h, organisé par l'IUFM de Lyon (Institut Universitaire de Formation des maîtres), 5 rue Anselme, 69004 LYON. Lieu : IUFM. Rens. 78 30 04 04 p. 129.

L'adoption, le placement, la tutelle: systèmes et enjeux. jeudi 18 et vendredi 19 mars, organisé par l'A.D.P.S. (Association pour le Développement des Pratiques Systémiques), 66 rue Bergson, 42000 SAINT-ETIENNE. Lieu : SAINT-ETIENNE. Rens. 77 93 42 01.

L'appareil psychique, entre le dedans et le dehors. par Jean GUILLAUMIN, psychanalyste, Lyon, samedi 20 mars et dimanche 21 mars, organisé par le Centre Thomas More, La Tourette, B.P. 105, 69210 L'ARBRESLE. Lieu : Centre Thomas More. 74-01-01-03. Tarifs : selon les revenus, réduction de 15% pour les inscriptions groupées.

La santé, l'économiste et l'imaginaire. Jean-Pierre CLAVERANNE, économiste, Lyon, samedi 20 mars à 9h30, organisé par la F.P.P. (Formation à Partir la Pratique), Institut de Psychologie, Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : 16 quai C. Bernard, amph. 136 ou 236. Rens. 78 69 70 23.

Méthodologie en psychologie sociale. par Annick HOUEL, Maître de Conférences à l'Institut de Psychologie, Lyon 2, le samedi 20 mars 9h, organisé par le DUPS (Diplôme Universitaire des Pratiques Sociales), Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : 16 quai C. Bernard, s. 332. Rens. 78 69 72 23.

Apprendre... oui mais quoi? par Britt-Mari BARTH, Professeur à L'Institut Supérieur de Pédagogie de Retz, samedi 20 mars à 9h30, organisé par le département Sciences de l'Education, Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : 16 quai C. Bernard, amph. 136 ou 236. Rens. 78 69 72 12. Tarif : 30 F.

Apprentissage et gestion de l'espace dans une pédagogie du projet à l'école primaire. par Richard PALLASCIO, professeur de didactique des mathématiques, Université du Québec, Montréal, lundi 22 mars de 18h à 20h, organisé par l'IUFM de Lyon (Institut Universitaire de Formation des maîtres), 5 rue Anselme, 69004 LYON. Lieu : IUFM. Rens. 78 30 04 04 p. 129.

Le consentement au prélèvement d'organes : législation et éthique. par H. KREIS et N. LERY, mardi 23 mars à 19h, organisé par la MRASH (Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme), 14 avenue Berthelot, 69363 LYON CEDEX 07. Lieu : salle de conférences de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu, 69003 LYON. Rens. 72-72-64-64.

L'enfant et les contes. par Pierre PEJU, écrivain, enseignant, samedi 27 mars à 9h30, organisé par le département des Sciences l'Education, Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : 16 quai C. Bernard, amph. 136 ou 236. Rens. 78 69 72 12. Tarif : 30 F.

Le travail de deuil. samedi 27 et dimanche 28 mars, organisé par la Société de Thanatologie, 3 rue de l'abbé Rousselot, 75017 PARIS. Lieu : salle François Sala, 3 rue St François de Sales, 69002 LYON. Rens. (1) 43 80 16 46. Tarif : 500F.

Peut-on apprendre à lire comme on apprend à parler? par Marie-Joelle BOUCHARD, directrice d'école maternelle, mercredi 31 mars, de 18h à 20h, organisé par l'IUFM de Lyon (Institut Universitaire de Formation des maîtres), 5 rue Anselme, 69004 LYON. Lieu : IUFM. Rens. 78 30 04 129.

Les bénévoles à domicile, vendredi 2 avril de 14h à 16h30, organisé par l'association JALMALV (Jusqu'À la Mort Accompanier la Vie), 67 bis rue de Marseille, 69007 LYON, Lieu: Fondation Mérieux, 94-96 rue Chevreul 69007 LYON. Rens. 78 72 56. Tarifs : 100F, membres JALMALV 80F.

Qu est ce qui cause le désir? par Jean FREYMAN, psychanalyste, Strasbourg, samedi 3 avril à 14h30, organisé par la Correspondance Freudienne. Lieu : amphithéâtre de l'Ecole d'Infirmiers de l'Hôpital du Vinatier, 95 bd Pinel, 69500 BRON. Tarifs : 50 F, étudiants : 30 F (inscript. sur place).

Public, privé : les rapports état-école, par Gabriel LANGOUET, professeur en Sciences de l'Education, Paris V, samedi 3 avril à 9h30, organisé par le département des Sciences de l'Education, Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : 16 quai Bernard, amphi 136 ou 236. Rens. 78 69 72 12. Tarif : 30 F.

Soigner et/ou guérir, par Denis VASSE, psychanalyste, Lyon, mardi 6 avril de 18h30 à 20h15, organisé par le Centre de Bio-éthique. Lieu : Université Catholique, s. Jean-Paul II, 25 rue du Plat, 69002 LYON. Rens. inscript. préalables : 22.

CANAL PSY

Institut de Psychologie
Université LUMIERE - Lyon 2
69676 BRON Cedex

Bulletin d'abonnement

Etudiants Lyon 2 90
Autres 50 F

M.

Adresse

..... Tel
souhaite s'abonner à CANAL
PSY pour un an (10 numéros)
et retourne ce bulletin
accompagné d'un chèque
de F à l'ordre de l'Agent
Comptable de l'Université LYON
2. Merci de joindre une copie de
la carte d'étudiant.

AUTRES REGIONS

Amour maternel, amour paternel, avec J.J. PAUVERT, R. CAHEN, E. SULLEROT, jeudi 11 mars de 9h à 18h, organisé par le SNPPsy (Syndicat National des Praticiens en Psychothérapie), secrétariat F. Ardy, 2 bis rue Scheffer, 75116 PARIS. Lieu : salons de l'Hôtel Lutétia, 45 bd Raspail, 75006 PARIS. Rens. (1) 45-53-31-49. Tarif : 900 F (après le 1er janvier).

3e festival international films et vidéos "Autour de la naissance", vendredi 12 et samedi 13 mars, organisé par le CIRM et l'ADN. Lieu : Centre d'Affaires Mercure, 445 bd Gambetta, 59200 TOURCOING. Rens. (1) 40-34-52-19 - 20-51-52-22.

Portraits de famille, histoires d'enfant, le psychologue au fil du temps, samedi 20 mars, organisé par l'A.N.A.PSY.PE. (Association Nationale des Psychologues de la Petite Enfance), 83 rue Lamareck, B.P. 54, 75018 PARIS. Lieu : Paris. Rens. (1) 42 59 31

L'éveil de coma - aspects psychiques, samedi 20 et dimanche 21 mars, organisé par le REIRPR (Réseau Européen Interdisciplinaire sur Psychologie nimation), 12 rue Goethe, Université Louis Pasteur, 67000 STRASBOURG. Lieu : Faculté de Médecine, 4 rue Kirschleger, 67000 STRASBOURG. Rens. par écrit ou 88 35 83 03. Tarif : 600 F

Les fondements de la analytique de groupe, R. KAES, S. RESNIK, J.P. VIDAL, samedi 20 et 21 mars, organisé par la (Société Française de Psychothérapie Analytique de groupe). Lieu : C.H.S. Sainte Anne, 100 rue de la Santé, 75014 PARIS. Rens. J. Lardaud, Service Dr Galéa, C.H.S. Le Vinatier, 69677 BRON Cedex, 72 35 86 85. Tarifs : 500F (après le 15 février), membres S.F.P.P.G. et étudiants : 200F.

Le lien commun pour un lieu commun : le soin, jeudi 25 et vendredi 26 mars, organisé par l'AFREPSHA (Association de Formation et de Recherche des Personnels de Santé des Hautes-Alpes), C.H.S., 05300 LARAGNE. Lieu : salle des fêtes de Laragne, 05300 PLACE DES AIRES. Rens : 92-65-05-97. Tarif : 700 F.

La "psychose lacanienne", par DOR, psychanalyste, Paris, vendredi 26 mars à 20h30, organisé par l'EPCI. Lieu : 95 rue Reuilly, 75012 Paris. Tarif : 40F.

La féminité dans les théories de Freud et de Lacan : du continent noir au ravage, par Brigitte LEMERER, psychanalyste, Paris, samedi 27 mars à 16h, organisé par l'Association des Conférences de Psychanalyse, secrétariat : O. del Giudice, 11 avenue J. Jaurès, 71600 PARAY LE MONIAL. Lieu : salle basse de la Tour Saint-Nicolas, 71600 PARAY LE MONIAL. Rens. 85-81-45-52. Tarif : 50 F.

Images et langages : multimodalité et modélisation cognitive, jeudi 1er et vendredi 2 avril, organisé par le France, 75007 PARIS. Lieu : salle des Conférences, siège du C.N.R.S. Rens. (1) 69 85 80 08. Tarifs : 600F, étudiants 300F.

Séparation(s), vendredi 2 et samedi 3 avril, organisé par l'association FRIPSI (Formation, Recherche et Information en Psychiatrie de Secteur Infanto-juvénile), allée du Gâtinais, 38130 ECHIROLLES. Lieu : La Rampe, 38130 ECHIROLLES. Rens. 76 40 12 79. Tarifs : 500F, réduit : 300F.

Adolescences et secteurs. Thématiques de toujours. Pratiques d'aujourd'hui, vendredi 2 et samedi 3 avril, organisé par l'API (Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvénile). Lieu : Muséum d'Histoire Naturelle.

Education : mythes et croyances, vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 avril, organisé par l'A.F.P.S. (Association Française des Psychologues Scolaires), 9 allée Brahms, 91410 DOURDAN. Rens. M.T. François, rue des Mésanges, 57290 FAMECK. Lieu : BITCHE (Mozelle). Tarifs : selon catégorie, possibilité à la journée.

Pédiatrie et psychanalyse, samedi 3 et dimanche 4 avril, organisé par l'Association pour Etudes Freudiennes, 4 villa d'Eylau, 75116 PARIS. Lieu : Maison de la Chimie, 28 rue Saint Dominique, 75007 PARIS. Rens. (1) 45 87 41 14. Tarifs : jusqu'au 30 mars 1993 : 950F, sur place : 1050F, étudiants : 650F.

QUAND LA NEUROBIOLOGIE DIGERE L'INCONSCIENT

Pour la neurobiologie, l'inconscient psychanalytique est une notion difficilement acceptable. rendez-vous manqué d'A. GREEN et de J.P. CHANGEUX peut illustrer à mes yeux cet état de fait. Pourtant au cours d'une recherche bibliographique sur les récepteurs GABAergiques, je découvre dans la revue Neuropsych* d'octobre 1989 un article de J.P. TASSIN** dont l'hypothèse de recherche est la suivante : "Peut-on trouver un lien entre l'inconscient psychanalytique et les connaissances actuelles en neurobiologie ?". L'exposé est complexe et j'offrirai comme introduction d'une possible lecture par les abonnés du journal le résumé que propose le chercheur :

"L'existence d'un inconscient est sans doute la clef de voûte de la psychanalyse. Cette notion n'est encore que peu reconnue en neurobiologie. Cet article essaie néanmoins de mettre en évidence les modifications que subit le système nerveux central à l'occasion de situations physiologiques (hallucinations, rêv. s...) ées par l'émergence majoritaire d'éléments inconscients : l'activité de certains neurones monoaminergiques est diminuée, les perceptions sensorielles externes sont atténuées et l'équilibre fonctionnel entre les aires limbiques et sensorielles est modifié au profit des aires limbiques. A la naissance, les neurones qui seront responsables du traitement conscient des informations ne sont pas encore matures et le nouveau-né reçoit et enregistre ses sensations selon un mode de fonctionnement inconscient, vraisemblablement voisin de celui des circuits analogiques. Chez l'adulte les deux modes de fonctionnement conscient et inconscient coexisteraient et le conflit résultant de leur incompatibilité partielle pourrait être le substratum de la névrose. La cure psychanalytique permettrait alors de créer une interface entre ces deux modalités psychiques." p. 433.

La position antinomique des deux disciplines, la neurobiologie d'une part, et la psychanalyse d'autre part semble ici subir un aménagement. Aménagement que l'étudiant convaincu de l'apport de la psychanalyse au sein de la psychologie clinique prend comme une bouffée d'air frais au milieu des débats contradictoires de chaque camp.

J'ai fait pour ma part l'expérience, lors d'un jury, de cette difficulté à aménager un espace de pensées et de discussions entre ces deux disciplines. Un des membres (psychologue clinicien) demandait au biologiste présent ce que représentaient pour lui la douleur somatique et la souffrance psychique. La réponse fut la suivante "Pour la douleur, je vois très bien ce dont il s'agit, mais pour la souffrance, cela ne m'évoque rien".

Pierre CAMPIA
étudiant F.P.P.
groupe de J.M. CHARRON

Neuropsych, vol. 4, N°8, octobre 1989, pp. 421-434.

J.P. TASSIN, INSERM, U 114, Chaire de Neuropharmacologie, Collège de France, 75005 PARIS.

LIBRE A VOUS...

CANAL PSY

Institut de Psychologie
Université LUMIERE - Lyon 2

69676 BRON Cedex

Bien entendu, vos contributions à toutes les rubriques et sous toutes les formes (B.D., etc) seront les bienvenues. Et surtout vos réactions, remarques et suggestions à ce premier numéro.

SCIENCES • MEDECINE

La psychologie en quête d'une loi

Conçue pour réglementer l'expérimentation humaine, la loi Huriet-Sérusclat se révèle inadaptée à certaines recherches

La « protection des personnes dans la recherche biomédicale », définie en 1988 par la loi Huriet-Sérusclat sur l'expérimentation humaine, est-elle applicable aux recherches en psychologie expérimentale ? Et si non, quels garde-fous légaux faut-il imaginer pour garantir que ces expériences, aux frontières des sciences humaines et des sciences de la vie, se déroulent sans risque de dérapage ?

La question n'est certes pas neuve. Mais depuis quelques mois, elle agite singulièrement le petit monde des psychologues expérimentaux, comme celui des législateurs et des spécialistes de la bioéthique. Les chercheurs s'alarment ou s'indignent, le comité d'éthique interne du CNRS (1) s'interroge, et le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé devrait, dans les tout prochains mois, émettre un avis sur la question.

A l'origine de cette effervescence : une enquête, publiée par *l'Express* le 17 décembre 1992, sur une étude psychogénétique menée dans le laboratoire parisien de génétique, neurogénétique et comportement du CNRS (le Monde du 18 décembre 1992). Conçue par Michel Duyme et Christiane Capron, deux chercheurs dont la qualité scientifique est reconnue, cette étude, qui concerne les influences respectives du patrimoine génétique et de l'environnement familial sur les capacités d'apprentissage, a nécessité le recours à un fichier d'enfants nés par insémination avec donneur (IAD).

Au terme de la loi Huriet, cette recherche violait non seulement le secret médical (2), mais également le principe du « consentement éclairé », selon lequel, « préalablement à toute recherche biomédicale, le consentement personnel du sujet doit être recueilli après que ce dernier aura été informé des conditions de la recherche, du but poursuivi et des risques encourus ». Les tests d'intelligence nécessaires à l'étude, mis en œuvre dans le cadre scolaire, ont en effet été menés sans que parents ou enfants soient informés des objectifs réels des chercheurs – sous le prétexte, plus ou moins justifiable, de préserver l'anonymat des enfants nés par IAD.

Si l'intérêt scientifique de l'étude n'est ici pas en cause, cette entorse manifeste aux règles du secret médical et du « consentement éclairé » illustre de manière significative le vide juridique et éthique

dans lequel se déroule actuellement ce type de recherches. La meilleure des preuves en est, sans doute, l'incroyable suite de feux verts officiels reçus par les auteurs du projet. Accord, au début de 1990, de la commission scientifique du programme Sciences de la cognition (qui venait d'être lancé par le ministère de la recherche et de la technologie) – commission alors présidée par M. Jean-Pierre Changeux et qui recommandait toutefois l'examen du projet par un comité d'éthique. Accords, dans la foulée, des ministères de la recherche et de l'éducation nationale, qui attribuent au projet un crédit de 300 000 F. Accord enfin, en juillet 1992, du tout nouveau COPE du CNRS... alors que la recherche, sur le terrain, est déjà terminée.

« Situation totalement paralysante »

Au-delà de ce dérapage, cette affaire met en lumière un malaise plus profond et plus grave. « A supposer (et c'est l'une des questions), que les recherches menées au CNRS en psychologie expérimentale, en physiologie ou en psychophysiologie soient concernées par la loi Huriet, la plupart des chercheurs qui travaillent dans ces disciplines [soit, compte tenu des laboratoires associés avec les universités, environ cinq cents personnes] ne sont actuellement pas en règle avec la loi, tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas l'être », résume le professeur Robert Naquet, président du COPE.

Destinée à assurer la protection des personnes (malades ou volontaires sains) participant à la recherche biomédicale, la loi Huriet-Sérusclat (n° 88-1138 du 20 décembre 1988, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1991) avait, à l'origine, été conçue pour réglementer les essais thérapeutiques et médicamenteux. Avant d'être étendue, et là est le problème, à l'ensemble des recherches sur l'homme.

« Après deux ans d'application, cette loi se révèle être une bonne loi dans le domaine des essais thérapeutiques. Elle risque en revanche de créer une situation totalement paralysante dans de nombreux secteurs de la recherche », estime aujourd'hui M. André Boué, professeur de génétique et pathologie fœtale (U 73 INSERM, Paris) et membre du Comité national d'éthique, pour qui il importe de « redéfinir précisément le champ d'application de la

loi et les conditions de son application, de manière à ce que ces recherches garantissent une réelle protection de la personne humaine, sans pour autant subir les contraintes qu'elles connaissent actuellement ».

Première difficulté d'application : la loi Huriet-Sérusclat précise, de manière tout à fait explicite, que l'ensemble des recherches sur l'homme doivent se dérouler sous la responsabilité d'un médecin. Or, une grande partie des études en psychophysiologie menées au CNRS sont effectuées par des chercheurs de formation universitaire et non par des médecins. La direction des sciences de la vie du CNRS prit d'ailleurs rapidement conscience de ce fait, puisqu'elle organisait, le 18 septembre 1991, une réunion interne sur les « problèmes rencontrés par les chercheurs dans l'application de la loi Huriet-Sérusclat », à laquelle ont participé MM. Claude Huriet (sénateur UC, Meurthe-et-Moselle) et Claude Ameline, sous-directeur des affaires professionnelles à la direction de la pharmacie et du médicament du ministère de la santé.

Principe éthique essentiel

La note de synthèse rédigée à la suite de cette réunion précisait : « Actuellement, le texte de la loi est tel qu'un directeur de recherche qui n'aurait pas le titre de médecin n'obtiendrait pas l'autorisation des lieux », ou se verrait refuser son protocole de recherche par le CCPPRB [Comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale]. Sur ce point, toutefois, un compromis semble pouvoir être trouvé, législateurs et chercheurs s'accordant à penser qu'il suffirait de dissocier, dans le cas de ces recherches, la notion de « direction » de celle de « surveillance » médicale.

La question du consentement éclairé, en revanche, apparaît beaucoup plus délicate. Car ce principe éthique, essentiel à l'expérimentation sur l'homme, se révèle dans les faits particulièrement difficile à appliquer aux recherches en psychologie. Selon la plupart des spécialistes, le consentement « totalement éclairé » paraît en effet « incompatible avec des études comportant une part inévitable de manipulation psychologique ».

« Dans le cas des recherches en psychologie expérimentale, dévoiler l'intégralité du protocole interfère

directement avec l'obtention des résultats valides », a affirmé M. Jean-Pierre Changeux, président du Comité national d'éthique, lors des journées organisées à Paris, les 8 et 9 février, pour le dixième anniversaire de cette instance consultative. « Le Comité poursuit ses réflexions sur ce point et, d'une manière générale, sur la recherche en neurosciences et sur les conduites humaines. » De son côté, M. Claude Huriet reconnaît que l'application du consentement éclairé pose des difficultés dans certains domaines de recherche. Mais il insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un « principe constant de protection des individus, recommandé au plan national depuis plusieurs années et qui ne peut souffrir que de rares exceptions ».

Seule certitude : devenus progressivement « neuropsychologues », « psychogénéticiens » ou « psychocomportementalistes », les psychologues expérimentaux sont désormais, pour la plupart d'entre eux, entrés de plain-pied dans le domaine des sciences biomédicales (3), avec toutes les dérives éthiques et idéologiques que peuvent entraîner l'utilisation « scientifique » des données génétiques ou des comportements humains. Conscients du danger, les chercheurs sont les premiers à désirer être couverts par la loi, même lorsque leurs protocoles d'étude comportent des risques potentiels pratiquement nuls. Mais ils demandent aussi à poursuivre leur travail dans des conditions de réelle efficacité. Le débat est désormais ouvert, mais la psychologie reste en panne de loi.

CATHERINE VINCENT

(1) Créé par le CNRS fin 1991, le Comité opérationnel sur l'éthique dans les sciences de la vie (COPE) a pour objet de « faire bénéficier les chercheurs de conseils fondés sur des pratiques qui puissent les aider à mener à bien une recherche conforme à l'éthique ».

(2) La Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) s'est prononcée sur ce point début février, rappelant que le CNRS avait utilisé « des informations nominatives couvertes par le secret médical » (le Monde du 6 février).

(3) Evolution dont les organigrammes de la recherche publique ont d'ailleurs tenu compte, puisque les recherches en psychologie menées au CNRS, autrefois regroupées dans le département des sciences humaines, sont aujourd'hui placées, pour la majorité d'entre elles, sous la tutelle du département des sciences de la vie.

Mercrdis 17 février 1993